



2 Octobre 2006

Bureau de l'Assemblée

Déclaration par le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion du 50^e anniversaire du soulèvement de 1956 en Hongrie

1. La commémoration par l'Europe du 50^e anniversaire du soulèvement d'octobre 1956 en Hongrie nous remplit en même temps de tristesse et de joie. Tristesse au souvenir des nombreuses vies sacrifiées tragiquement lors de l'échec de cette tentative qui visait à restaurer la liberté et l'indépendance nationale d'un peuple. Mais aussi joie en pensant à la liberté et à l'indépendance aujourd'hui – non seulement de la Hongrie mais de nombreuses autres nations d'Europe qui se trouvaient à la même époque dans une situation tout aussi désespérée.

2. Le soulèvement populaire qui a démarré en Hongrie en octobre 1956 a semé de manière imperceptible des graines d'espoir chez les peuples opprimés et de doutes chez les dirigeants. Des graines qui allaient finalement conduire, après des années d'oppression et de tensions internationales, tout d'abord à la « détente » et à des réformes économiques prudentes, notamment en Hongrie mais aussi ailleurs en Europe centrale et orientale dans les années 60, à l'Acte final d'Helsinki et à la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans les années 70, à la montée du syndicat Solidarité en Pologne et aux réformes internes en Union soviétique dans les années 80, pour aboutir à la disparition de l'Europe des blocs au début des années 90 et au développement de la démocratie sur tout le continent européen, y compris le territoire de l'ancienne Union soviétique.

3. Vue dans ce contexte, la révolution hongroise de 1956 a été, malgré son issue tragique et les souffrances humaines qu'elle a causées, un événement fondateur d'une influence morale considérable, auquel le Conseil de l'Europe pratiquement seul parmi toutes les organisations internationales à l'époque – a apporté un soutien moral et politique complet par le biais de son Assemblée parlementaire.

4. C'est ainsi que dans sa Recommandation 105 adoptée le 26 octobre 1956 – trois jours après le soulèvement – l'Assemblée a déclaré qu'elle « [saluait] les manifestations courageuses et non équivoques de la volonté populaire d'indépendance et de liberté dans les pays de l'Europe centrale et orientale, et [exprimait] sa profonde sympathie aux victimes de la répression ». L'Assemblée demandait que « la liberté de décision populaire, garantie par des élections libres, y soit rétablie », estimant que « seule la complète liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes [pouvait] assurer une paix durable en Europe centrale et orientale ». Par ailleurs, dans sa Recommandation 132 du 11 janvier 1957, l'Assemblée a rendu « hommage à la courageuse résistance du peuple hongrois qui a marqué aux yeux du monde que le système politique qui lui était imposé ne pouvait avoir raison des aspirations profondes de l'homme à la liberté ».

5. Depuis 1990, année où la Hongrie a adhéré au Conseil de l'Europe, ce pays a consacré beaucoup d'énergie à promouvoir les valeurs de l'Organisation au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, comme en témoigne, la création en 1995 d'un centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe à Budapest. Le choix de Budapest pour ce centre avait une importance symbolique, étant donné le rôle éminent joué dans la révolution par ceux que les Hongrois appellent encore familièrement « les gars de Pest », c'est-à-dire les jeunes gens des quartiers populaires de la ville qui avaient été parmi les premiers à manifester et à le payer de leur vie.

6. A l'occasion de cette journée solennelle du souvenir, le devoir de cette Europe nouvelle et unie qui est la nôtre est de défendre les valeurs de liberté, des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit qui ont inspiré les Hongrois et d'autres peuples européens à cette époque. Ces valeurs ne doivent jamais être prises pour acquies mais méritent d'être revendiquées et défendues par chaque nouvelle génération d'Européens. Depuis la création du Conseil de l'Europe en 1949, l'Assemblée, qui est son organe parlementaire, poursuit sans relâche ses nobles objectifs au nom de ses 46 Etats membres et continuera de le faire en parant à toute menace éventuelle contre ces valeurs, de quelque origine qu'elle soit. Aujourd'hui l'Assemblée remercie la Hongrie pour sa contribution inestimable à la défense de la liberté.